

<http://clg-rschuman-amilly.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1754>



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGLEMENTATION TROTTINETTES ÉLECTIQUES

- Vie au collège - Informations diverses -

Date de mise en ligne : jeudi 30 novembre 2023

Copyright © Collège Robert Schuman - Tous droits réservés

RÉGLEMENTATION TROTTINETTES ÉLECTIQUES

Chers parents,
Collégiens, collégiennes,

Depuis le 1er septembre dernier, l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique a été relevé de 12 à 14 ans.

Il apparaît que cette évolution de la réglementation soit encore méconnue et que de nombreux élèves (de moins de 14 ans) continuent d'utiliser ce mode de déplacement pour se rendre au collège.

Parmi les spécificités relatives à l'usage de ce mode de déplacement, cinq points importants sont à souligner :

- [-] l'âge minimal fixé à 14 ans.
- [-] l'obligation de souscrire une assurance spécifique.
- [-] Usage strictement individuel
- [-] Écouteurs dans les oreilles interdits
- [-] Trottoirs interdits

Vous souhaitant bonne réception de cette information,

Cordialement.